



Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur notre site:  
[www.se-unsas-strasbourg.org](http://www.se-unsas-strasbourg.org)

## Ne dites plus ZEP ou ECLAIR, dites REP+ ou REP !

2014: Un millier de Réseaux d'Éducation Prioritaire:

▶ 350 « REP + » regrouperont les établissements les plus difficiles : un peu plus que le nombre d'ECLAIRS actuels

▶ 650 autres REP complètent le dispositif ( anciens RRS ou ZEP)

=> 90% des établissements actuellement classés en Education Prioritaire le resteront.

Pour la rentrée 2014, une partie des réformes prévues sera appliquée dans les 100 REP + les plus difficiles dont la liste reste à déterminer. En 2015, le dispositif entre en vigueur dans les autres réseaux selon leur nature.

### LES MESURES POUR LES EQUIPES

▶ **1.5h de cours en moins par semaine pour dégager du temps pour le travail en équipe et le suivi des élèves**

Système de pondération: une heure d'enseignement « vaudra » 1.1 heure dans le calcul du service des enseignants. Ainsi, pour un certifié on passe de 18 heures de cours à 16,4 heures en moyenne (16,4 x 1,1 = 18 h).

Rentrée 2014: 100 REP+ ( liste à définir)

Rentrée 2015: les 350 REP+

▶ **Revalorisation de la "prime ZEP"**

• +100% dans les REP+ : l'indemnité passe de 1156 €/an à 2400 €/an

• + 50% dans les autres REP: l'indemnité passe de 1156 €/an à 1800 €/an

Rentrée 2015: REP+ et REP

▶ **Renforcement de la formation**

3 jours de formation obligatoire par an + Tutorat pour les enseignants lors de leur 1ère année d'affectation en REP

▶ **Un avancement facilité**

Accès prioritaire à la hors-classe et accès privilégié à la classe exceptionnelle pour les enseignants ayant effectué une partie « significative » de leur carrière en Education Prioritaire.

▶ **L'affectation dans les réseaux les plus difficiles ( REP + )** Pour les volontaires sur des postes spécifiques. Mais l'affectation devrait se faire au barème après entretien et avis de la commission administrative paritaire où siègent les instances syndicales: plus de transparence donc que dans le système d'affectation actuel en ECLAIR

## 300 à 400 millions d'Euros pour « refonder L'EDUCATION PRIORITAIRE »

### LES MESURES PEDAGOGIQUES

▶ **Scolarisation des moins de 3 ans**

Dans tous les REP d'ici 2017

▶ **« Plus de maîtres que de classes » dans le 1er degré:** 6000 postes : un Professeur des Ecoles supplémentaire par école pour accompagner les élèves en difficulté et favoriser le travail collectif des enseignants.

Dans tous les REP d'ici 2017

▶ **En 6eme : 3h d'accompagnement éducatif / semaine pour tous,** en petits groupes sur le temps libre entre les cours, avec accueil dans l'établissement jusqu'à 16h30. Horaire coordonné par un professeur (indemnisé pour cette mission). Profs et AED assurent cet accompagnement éducatif.

Rentrée 2014 : les 350 REP+

Rentrée 2015 : les 650 REP

▶ **Des coordonnateurs par niveau ou discipline**

▶ Mise en place d'un **Référentiel des pratiques efficaces**

▶ 6000 places dans des **internats de proximité.**

### LES MESURES POUR AMELIORER « L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE »

▶ Des **moyens garantis sur 4 ans** pour mettre en œuvre les projets de réseaux

▶ Création d'un **fonds académique pour financer les projets des réseaux**

▶ Mesures pour **impliquer les parents d'élèves.** En collège, un accueil possible des parents le matin.

▶ Une **assistante sociale** dans chaque REP +

▶ **500 Assistants de Prévention et de Sécurité** supplémentaires

### L'AVIS DU SE-UNSA

On aime:

- Du temps pour travailler en équipe
- Une pénibilité mieux reconnue par une prime augmentée
- Des projets garantis pour 4 ans
- La coordination avec le 1er degré
- Plus de transparence dans le recrutement



On n'aime pas:

- Le nombre de mesures importantes réservées à 1/3 des Etablissements de l'Éducation prioritaire
- **Des indemnités revalorisées seulement en 2015!!!**
- L'absence de mesures pour limiter le nombre d'élèves par classe (une des premières priorités plébiscitée par les enseignants)
- L'oubli des Lycées Professionnels dans la refondation!



On reste vigilant :

Un grand nombre de points sont flous pour l'instant et restent à définir précisément ( affectation, indemnités pour les différentes missions, mise en œuvre du temps de décharge , avancement)